

# Médecine : le taux de réussite augmente, le ton aussi

**POLITIQUE** Défi attaque les prochains quotas sur le plan communautaire

► L'examen d'entrée en médecine engendre de nouveaux remous.

► Mais il a fait cinquante-cinq heureux inattendus parmi les étudiants.

Deux semaines après son déroulement, l'examen d'entrée en médecine fait encore couler beaucoup d'encre. Le 8 septembre dernier, ils étaient près de 3.500 à tenter l'épreuve avec, en ligne de mire, le droit d'accéder aux études convoitées. Un examen qui, selon ses détracteurs, serait le fruit d'un chantage opéré par la ministre de la Santé Maggie De Block (Opel VLD). La journée de ce jeudi, riche en événements, montre à nouveau l'imbroglio politico-communautaire dans lequel le dossier est empêtré.

**1 Cinquante-cinq lauréats supplémentaires.** La nouvelle ravira les heureux élus. Ce jeudi matin, le jury indépendant a octroyé une attestation de réussite à 55 lauréats supplémentaires de l'examen d'entrée en médecine et en dentisterie. Ils sont donc désormais 696 à avoir obtenu le précieux sésame permettant l'accès aux études. Le taux de réussite passe lui de 18,47% à 20,04%. « Ceci est dû à une erreur matérielle au niveau du questionnaire de physique, explique-t-on du côté de l'Ares (l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur, chargée de l'organisation logistique de l'épreuve). Un fichier de conversion a mal été encodé. Il s'agit d'une erreur humaine que l'on a pu détecter grâce à nos vérifications. » De quoi laisser de l'espoir pour les candidats toujours sur le carreau ? « On ne peut jamais garantir qu'il n'y ait plus d'erreur. Mais tout a été fait pour les limiter. »

**2 Motion en conflit d'intérêts.** Ce mardi, la presse diffusait un récent avis du Conseil d'Etat critiquant l'avant-projet de loi de la ministre de la Santé publique Maggie De Block. Le projet de loi, qui sera prochainement discuté à la Chambre, vise à fixer les quotas de numéros Inami à partir de 2024. Parmi les dispositions prévues par la ministre, il y a la prise en compte du nombre d'habitants par communauté linguistique afin de déterminer la clé de répartition entre le nord et le sud du pays. Dans le cas de Bruxelles, la répartition francophones/Flamands se ferait en fonction d'une clé « nombre d'élèves », lesquels suivent l'enseignement francophone d'un côté, et néerlandophone de l'autre. Une méthode jugée « sans pertinence » par le Conseil d'Etat et qui fait bondir l'opposition. Ce jeudi, le parti Défi a annoncé qu'il déposera une motion en conflit d'intérêts au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. « Ce projet de loi lèse gravement les intérêts des Wallons et des Bruxellois, ont annoncé les amarante. Le gouvernement fédéral a déposé ce texte malgré l'avis du Conseil d'Etat qui fustige ce projet. On veut suspendre le parcours de ce projet. » Pour être adoptée, cette motion en conflit d'intérêts devra obtenir l'approbation des trois quarts des députés du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

**3 Front commun pour une autre politique.** « Nous appelons à sortir d'une politique de planification de l'offre médicale basée sur des dogmes et dictée par des considérations corporatistes et communautaires. » Différents acteurs du monde étudiant et médical ont exprimé leur ras-le-bol ce jeudi. La FEF (Fédération des étudiants francophones), la Fédération des maisons médicales, l'ONG Médecins du Monde, la fédération hospitalière Santhea, Solidaris ainsi que la FGTB et la CNE se sont consti-

tuées en front commun pour dénoncer la politique fédérale en matière de planification de l'offre médicale. « L'Etat a jusqu'ici totalement failli à ses responsabilités qui sont d'assurer à chaque citoyen l'accessibilité à des soins de qualité, dénoncent-ils. Nous demandons, d'urgence, à nos dirigeants de s'orienter vers une tout autre politique de soins de santé. »

**4 Une pétition.** De son côté, le Cium (Comité inter-universitaire des étudiants en médecine) a lancé ce jeudi une pétition citoyenne en soutien aux étudiants médecins. L'organisation y dresse ses revendications, comme « la réévaluation du système de soins de santé suivant les besoins de la population », ainsi que l'implication du Mouvement réformateur dans le dossier. ■

B. G. (st)

## DÉROGATION

### Une passerelle vers les études de vété ?

L'examen d'entrée au premier cycle en sciences médicales et dentaires a laissé sur le carreau de nombreux étudiants. Certains veulent se rabattre sur les sciences vétérinaires, mais ils n'ont pas prévu de passer cet été un test aux études de santé, nécessaire pour y accéder. Les députées Joëlle Kapompolé (PS) et Isabelle Moinnet (CDH) proposent une dérogation au Toss pour la seule année académique 2017-2018. Leur texte avance aussi une seconde mesure de souplesse : octroyer une marge d'appréciation aux autorités académiques pour les étudiants qui ont déjà échoué à deux reprises, mais qui n'ont pu présenter le concours qu'une seule fois à ce stade. Le texte sera débattu le 3 octobre prochain en commission parlementaire. (b)